



Ce module se base sur les fiches

Contenu

- C4.1 Créer une organisation pour gérer le système d'indication géographique.
- C2.4 Partager une vision commune.

Exercice

- E4.A option a (scénario, cartes de rôles et questions) ou E4.A option b

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre l'importance de la gestion collective d'une IG.
- Discuter des valeurs essentielles pour le fonctionnement de l'organisation collective.
- Apprendre les rôles de l'organisation collective.
- Identifier les étapes de la démarche pour la création d'une organisation collective, ainsi que leurs structures décisionnelles.
- Comprendre l'importance du soutien lors de la création de l'organisation collective.
- Appréhender les difficultés face aux intérêts divergents et l'importance d'identifier les intérêts convergents des acteurs de la filière.

Temps minimum pour ce module

2h00

Matériel nécessaire

- Marqueur et chevalet avec grandes feuilles (paperboard).
- Jeu de rôle: scénario, cartes des rôles, points à négocier

Pour l'option b:

- Papier autocollant (Post-it), marqueurs et grandes feuilles (paperboard).

Méthodologie

Approche

Présenter les objectifs, les concepts clés et la démarche, en reprenant les éléments de la fiche C4.1 et en complétant avec la fiche C2.4. Selon le public ciblé, deux activités participatives alternatives sont proposées:

- L'option a est à utiliser si les participants ne connaissent pas les mêmes filières, c'est un jeu de rôle sur la filière fictive de la banane rouge séchée Dranas.
- L'option b est appropriée pour des participants connaissant une même filière, qui sera analysée.

Activité participative

Option a – Jeu de rôle: «Structurer une organisation IG» (fiche exercice E4.A op.a)

- Former des groupes qui seront composés chacun de 8 rôles à tenir (un rôle peut être tenu par une ou deux personnes selon le nombre de participants) plus un animateur rural.
- Disposer, faces cachées, les cartes des rôles pour chaque groupe (un jeu par groupe). Chaque participant du groupe (ou binôme si c'est le cas) prend une carte de rôle, sans la montrer aux autres.
- Celui ayant la carte d'animateur rural animera la séance et utilisera les "informations supplémentaires pour l'animateur rural".
- Pour chaque table, l'un des participants accepte de prendre aussi le rôle de journaliste/rapporteur: il prendra des notes et préparera un article (rapport) sur les discussions et les accords obtenus et le présentera en plénum en 10 minutes.
- Le groupe aura entre 1 h et 1 h 30 pour «négocier» et arriver à des accords sur le rôle de l'organisation et la gouvernance selon la fiche E4.A op.a-points à négocier (à distribuer à chacun).
- Restitution en plénum: chaque groupe a 10 minutes pour présenter son analyse de la filière et ses propositions de structuration, suivi d'une discussion.

Option b – Analyse pour l'organisation IG de votre filière (fiche exercice E4.A op.b)

- Former des groupes (entre quatre et sept participants par groupe) autour d'une filière connue par tous les membres du groupe. Au sein de chaque groupe un rapporteur est désigné.
- Les participants du groupe travaillent sur les questions distribuées de la fiche E4.Ab.
- Les groupes ont entre 1 h et 1 h 30 pour faire leur analyse.
- Restitution en plénum: chaque groupe a 10 minutes pour présenter son analyse de la filière et ses propositions de structuration, suivi d'une discussion.

Points essentiels à mettre en avant

- Le droit d'utilisation de l'IG étant collectif, une organisation est nécessaire a minima pour représenter les acteurs du système IG devant la société (autorités publiques, consommateurs). L'organisation des acteurs est à considérer dès le début de la démarche.
- Sur la base des intérêts communs (la réputation de l'IG étant la plus évidente), les acteurs du système IG peuvent déléguer d'autres fonctions à l'organisation collective et bénéficier des synergies et économies d'échelle.
- L'organisation collective ne se substitue pas aux entreprises (de type individuelle, coopérative ou de capital) en termes de commercialisation, mais elle vient en appui.
- L'organisation collective doit être ouverte à tous les participants du système IG et avoir des règles internes permettant des prises de décision démocratiques.